



Administration communale  
**Jorat-Mézières**

CP | 1084 Carrouge

## Préavis de la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

**N° 13/2017**

### Arrêté d'imposition pour l'année 2018

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente et vous propose l'arrêté d'imposition pour l'année 2018. Vous pouvez constater que le taux d'imposition de 76 % par rapport à l'impôt cantonal est maintenu.

Après examen, la Municipalité vous remercie de bien vouloir prendre la décision suivante :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 24 octobre 2017,**

**vu le préavis municipal N° 13/2017,  
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,  
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

**décide**

**d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2018 tel que présenté avec un taux d'imposition à 76 % par rapport à l'impôt cantonal de base.**

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité:

Le Syndic :  Patrice Guenat

La Secrétaire :  Josette Sonnay Khatanassian



Annexe : 1 arrêté d'imposition

Municipal responsable : M. Patrice Guenat, Syndic

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 septembre 2017